

# Jeunesse - Enfance - Education

Pôle Territorial - Vallée de la Suippe

## Séjour de ski alpin et de snowboard à LA TOUSSUIRE

**NOUVEAUTÉ**

(73300 FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE)

Pour les 6/15 ans - du 9 au 16 février 2019



- Hébergement en pension complète
- Transport en autocar
- Cours de ski alpin et snowboard avec l'Ecole du Ski Français

Inscriptions à partir du  
10 décembre 2018  
(dans la limite des places disponibles)



**Inscription uniquement au bureau du Service  
Jeunesse à Bazancourt**

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

**GRAND  
REIMS**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

**POLE TERRITORIAL  
VALLEE DE LA SUIPPE**  
19 RUE G. HAGUENIN - BAZANCOURT  
TEL : 03.26.91.18.82 - FAX : 03.26.91.18.89  
MAIL : JEUNESSE.VS@GRANDREIMS.FR  
INTERNET : WWW.GRANDREIMS.FR

## BULLETIN D'INSCRIPTION <sup>1</sup>

Je soussigné(e) ..... déclare :

- Inscrire mon enfant au séjour ski du 9 au 16 février 2019
- Accepter le règlement intérieur
- Etre informé(e) que la souscription à une assurance individuelle accident est fortement recommandée
- Avoir fourni la fiche unique de renseignements et sanitaire 2018/2019

Nom / Prénom de l'enfant : .....

Né(e) le : ..... / ..... / ..... Téléphone : .....

Inscription en **ski alpin** :  Tous niveaux

Ou

Inscription en **snowboard** :  Débutant uniquement

NOUVEAUTÉ 2019 : possibilité de faire du snowboard (12 places disponibles), sous réserve d'inscriptions suffisantes.

Si pas assez de « snowboarders », l'enfant sera inscrit d'office en ski alpin.

Cocher la case correspondant à votre choix :

Date	Séjour	Tarif 1 QF < 400 €		Tarif 2 QF ≥ 400 €	
		CUGR	Ext.	CUGR	Ext.
Du 9 au 16/02/2019	Ski 2019	482 €	726 €	530 €	854 €

**Pensez à apporter votre avis d'imposition 2018 (sur les revenus 2017) ou non-imposition. Dans le cas de non présentation de ce document, le tarif 2 s'appliquera ipso facto.**

Le calcul des 2 tarifs T1 et T2 s'effectue selon le quotient familial (QF) retenu par la PTVS, soit 1/12<sup>ème</sup> des revenus du foyer avant abattement (N-2), divisé par le nombre de parts du foyer. A titre d'exemple, pour un couple avec 2 enfants à charge (soit un foyer à 3 parts) avec un revenu pour le foyer de 21 600€, cela donne le quotient familial suivant : QF = 21 600€ / 12 mois = 1 800€ / 3 parts = 600€. Comme le QF est supérieur à 400€, c'est le tarif 2 qui sera appliqué.

Fait à : .....

Le : ..... / ..... / .....

Signature du responsable légal :

**NB** : pour les titulaires des bons séjours CAF/MSA 2019, merci de nous les transmettre

<sup>1</sup> cette inscription est définitive et entraînera facturation